



Conférence générale

35^e session, Paris 2009

inf

United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Document d'information

35 C/INF.2

8 octobre 2009

Original anglais et français

Discours de M. Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO

Allocution d'introduction au débat de politique générale à l'occasion de la 35^e session de la Conférence générale

UNESCO, le 6 octobre 2009

Monsieur le Président de la Conférence générale,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs les chefs de délégation,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un sentiment de profonde émotion que je m'adresse à vous aujourd'hui. À l'heure du bilan, et du passage de témoin, je ressens en moi la solennité du moment, qui vient clore une période de dix années passées à servir, avec passion et dévouement, les idéaux de l'UNESCO.

D'avoir vu un monde ancien se défaire dans les décombres d'une guerre mondiale meurtrière a forgé ma vision du monde. Tout au long de ces dix années, je n'ai jamais oublié d'où je venais et ce que signifiaient, pour ma génération, les mots de tolérance, de liberté et de paix. Je n'ai jamais oublié non plus ce qu'avait représenté, à l'heure de la reconstruction, et alors que mon pays tournait définitivement le dos à la guerre, la naissance des Nations Unies.

Le 16 novembre 1945, l'Acte constitutif de notre Organisation était scellé pour dire l'espoir de la communauté internationale en un monde de solidarité et de dignité. Comme mes prédécesseurs, je suis souvent revenu vers ce texte fondateur. À la fois pour me nourrir de son idéalisme et pour en mesurer, au fil du temps, des doutes ou des épreuves, la profonde acuité.

Au cours de ces dix années, je sais combien le monde a changé autour de nous, bouleversant nos repères et nos grilles de lecture. Les attentats du 11 septembre 2001, la crise écologique et sociale aggravée par le changement climatique, la raréfaction des ressources en eau, les effets de la crise économique et financière actuelle, les inégalités et la pauvreté, ont fait naître des inquiétudes nouvelles, graves, profondes.

Inversement, nous avons aussi vu émerger, dans le processus de globalisation, de nouvelles sociétés du savoir, plus interdépendantes et pluralistes. Malgré ses contours encore incertains, notre monde est devenu plus ouvert et multipolaire que jamais. Le rééquilibrage Nord/Sud, la montée des nouvelles puissances émergentes, la nouvelle assise politique de l'Afrique, en sont les témoignages les plus éclairants.

Il me revient en mémoire quelques jalons importants de cette décennie, étroitement liés aux cinq priorités principales de l'Organisation, qui ont vu l'UNESCO prendre des fonctions et responsabilités nouvelles : je pense en particulier au Forum mondial sur l'éducation de Dakar en avril 2000, à l'adoption de la Déclaration universelle sur la diversité culturelle en 2001, au Forum mondial de l'eau de Kyoto en mars 2003, au Sommet mondial de Genève puis de Tunis sur la société de l'information en décembre 2003 et novembre 2005, à l'adoption de la Convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en novembre 2003, de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme et de la Convention sur la diversité des expressions culturelles en novembre 2005, ou au Sommet de l'Union africaine de Khartoum en janvier 2006, consacré aux liens entre l'éducation et la culture.

Nous devons aussi regarder vers l'avenir, et je me réjouis que dans quelques jours, le Sommet mondial de Budapest sur la science, dit Budapest+10, viendra consacrer une décennie d'engagement au service des politiques scientifiques et du développement durable, tout en ouvrant de nouvelles perspectives d'action.

À mesure que le monde changeait, l'UNESCO changeait elle aussi. Avec constance, pour nous préparer à faire face aux grands défis globaux, j'ai porté un vaste agenda de réforme dont j'ai élaboré ici même les grandes lignes : d'abord dans mon discours d'installation, le 15 novembre 1999, puis dans mon discours de réinvestiture, le 21 octobre 2005.

Dans ce processus, j'ai réarticulé les programmes de l'Organisation autour de cinq grands enjeux stratégiques : l'éducation pour tous, l'eau, l'éthique des sciences, la diversité culturelle et la liberté d'expression. Puis nous avons repensé, en tenant compte de la réforme en cours du système des Nations Unies et des besoins des États membres, notre profil, nos modalités d'intervention au Siège et hors Siège, ainsi que nos systèmes d'administration, de gestion et de gouvernance. Je reviendrai sur ces différents aspects.

Bien sûr, nous avons dû bien souvent, nous aussi, nous poser la question : « quelle UNESCO pour l'avenir ? ». Mais ce faisant, nous n'avons jamais douté de la pertinence de notre mandat, ni de la justesse des principes de notre Acte constitutif. S'il est vrai que les institutions doivent s'adapter à leur époque en réaménageant leurs discours et leurs pratiques, j'ai toujours été convaincu que l'UNESCO devait d'abord rester fidèle à elle-même.

En m'adressant aujourd'hui devant cette assemblée qui franchira bientôt le seuil des 200 États membres et Membres associés, je mesure mieux combien notre Organisation est plus forte et plus universelle.

Cette universalité, je la vois comme un gage de confiance retrouvée. Pour le Secrétariat, c'est là le bien le plus précieux qui soit. Plus que jamais, et alors que nous ferons face pour longtemps aux effets sociaux de la crise économique et financière mondiale, il devra continuer à se montrer à la hauteur de vos attentes pour faire vivre cette confiance.

Je sais que tel est le sentiment partagé par l'ensemble des fonctionnaires de l'UNESCO. Leur dévouement, leur professionnalisme et leur compétence est un atout unique, exceptionnel. Vous me permettrez donc de leur rendre ici, du fond du cœur, un hommage aussi solennel que personnel.

Monsieur le Président,

Pendant la décennie écoulée, j'ai présenté tous les deux ans à cette auguste assemblée une vision commune des rôles et des responsabilités de l'UNESCO à une époque de transformations mondiales.

Je me suis attaché avec constance aux domaines dans lesquels l'UNESCO possède des atouts particuliers et assume des responsabilités mondiales.

Je n'ai pas perdu de vue, ce faisant, la nécessité d'adapter l'action de l'UNESCO aux nouveaux défis qui se posent pour que l'Organisation soit en mesure non pas simplement de réagir mais d'anticiper les tendances mondiales afin de les orienter activement dans l'intérêt du bien commun.

Je dois aujourd'hui vous présenter nos réalisations et vous expliquer comment nous entendons y donner suite dans le cadre du prochain Programme et budget biennal, le 35 C/5.

Il ne fait pour moi aucun doute que la décision d'axer l'action de l'UNESCO sur les domaines où nous pouvons apporter une contribution distinctive est un bon choix et que cet effort de concentration doit se poursuivre.

En mobilisant une masse critique de compétences et de ressources à l'appui de quelques programmes prioritaires, l'UNESCO a renforcé à la fois son impact et sa crédibilité.

Aujourd'hui, le monde sait ce que l'UNESCO défend. Notre voix est entendue, et elle est écoutée.

Ce que l'UNESCO défend, d'abord et avant tout, c'est le droit de chaque enfant, adolescent et adulte à une éducation de qualité.

Le Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu en 2000 a été la première grande manifestation à laquelle j'ai participé en tant que Directeur général. J'ai vu la confiance et les attentes que les États membres plaçaient dans notre Organisation – et en ma personne, en tant que représentant de l'Organisation – lorsqu'ils ont appelé l'UNESCO à coordonner le suivi de cette conférence historique. J'ai compris les immenses responsabilités que cela impliquait. Et j'ai compris que la légitimité et la réputation de l'UNESCO dépendraient du succès avec lequel elle s'acquitterait de ces responsabilités.

C'est pourquoi, depuis avril 2000, tenir les promesses faites à Dakar est pour l'Organisation – et pour moi-même – la première des priorités.

Il y a plusieurs façons de mesurer les progrès réalisés.

L'une d'entre elles consiste à considérer jusqu'à quel point l'UNESCO a renforcé la collaboration internationale pour l'EPT. Le rôle de coordinateur mondial n'a pas toujours été facile, je dois l'admettre. L'UNESCO a dû beaucoup travailler pour établir la confiance et la coopération entre ses principaux partenaires multilatéraux. Nous pouvons aujourd'hui affirmer avoir instauré, grâce à notre persistance, un véritable esprit de collaboration au niveau international. Nous nous attachons à présent à traduire cette nouvelle unité de vues en un appui plus cohérent pour les pays sur le terrain.

Plus généralement, l'UNESCO a mis en place une série de mécanismes destinés à maintenir la dynamique politique mondiale en faveur de l'EPT. Au centre de ces mécanismes se trouve la réunion du Groupe de haut niveau, qui rassemble les quatre grandes catégories de partenaires de l'EPT – les gouvernements nationaux, les donateurs, les organisations multilatérales et la société civile, y compris le secteur privé.

Il est facile d'oublier, aujourd'hui que ces réunions sont une pratique établie, combien d'efforts il a fallu pour arriver à réunir chaque année autour d'une même table des représentants de haut

niveau de toutes les principales parties prenantes afin de convenir des mesures à prendre pour stimuler l'EPT.

Le lancement en 2002 du Rapport annuel mondial de suivi sur l'EPT constitue une autre étape décisive. Cette publication phare de l'UNESCO a contribué à élever le débat sur les politiques de l'éducation en montrant très clairement les domaines dans lesquels nous progressions et ce qu'il fallait encore faire pour atteindre les six objectifs d'ici à 2015.

Une autre mesure du progrès accompli est l'importance accordée à l'EPT parmi les préoccupations internationales en matière de développement.

Les mesures prises par les gouvernements pour faire face à la crise économique actuelle montrent parfaitement le degré de priorité qu'ils attachent désormais à l'EPT. Face à une croissance en baisse et à des budgets réduits, les pays en développement ont préservé les dépenses d'éducation en tant qu'investissement fondamental qui ne saurait être amputé sous peine de compromettre le développement à long terme.

L'éducation de base a également gagné en importance dans les grandes instances internationales, du G-8 et du G-20 jusqu'à l'Assemblée générale des Nations Unies et aux sommets régionaux. Il est toutefois décevant de constater que si les donateurs plaident de plus en plus dans leurs communiqués pour l'éducation en tant que facteur déterminant de croissance et de développement, cette priorité n'apparaît pas encore dans leurs budgets d'aide au développement. Ceci est particulièrement préoccupant dans la conjoncture économique actuelle, alors que les pays en développement auront besoin d'une assistance internationale accrue pour protéger leurs systèmes éducatifs et en garantir l'accès aux groupes les plus vulnérables.

C'est cela – ce que vivent les apprenants sur le terrain – qui est la véritable mesure des progrès de l'EPT. Nous devons ici reconnaître que si des avancées considérables ont été faites, notamment vers l'enseignement primaire universel, il reste encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre les six objectifs de Dakar, en particulier l'objectif concernant l'alphabétisation des adultes.

Le document 35 C/5 montre comment l'UNESCO prendra la tête d'une nouvelle campagne visant à mettre tous les pays – notamment ceux qui sont les plus éloignés des objectifs – sur la voie de la réalisation de l'EPT d'ici à 2015.

Il montre également comment l'UNESCO fait face aux nouvelles pressions que la progression de l'enseignement primaire exerce sur d'autres niveaux d'enseignement – notamment en faisant une plus large place à la planification sectorielle et en renforçant l'appui à l'enseignement technique et supérieur.

Monsieur le Président,

Dans d'autres domaines également, l'UNESCO a contribué à améliorer – et à plusieurs égards à redéfinir – la compréhension et l'approche des grands problèmes mondiaux.

L'UNESCO a donné l'alerte en déclarant que si nous ne changeons pas nos comportements en ce qui concerne l'utilisation de l'eau douce, le monde connaîtra une crise majeure, avec de graves implications pour le développement humain et la sécurité.

Nous n'avons cessé de dire que pour combattre cette menace imminente, il faut avant tout améliorer la gestion de l'eau douce et le faire de façon intégrée en considérant l'ensemble du secteur de l'eau.

Je défends depuis 1999 le programme de l'UNESCO sur l'eau douce afin précisément que l'Organisation puisse aider les États membres à réaliser cet objectif.

Tout en renforçant le programme phare qu'est le Programme hydrologique international (PHI), j'ai articulé notre action autour de trois nouveaux piliers.

En lançant le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, l'UNESCO n'a pas seulement donné plus de cohérence aux activités relatives à l'eau douce menées dans le système des Nations Unies. En effet, en publiant tous les trois ans le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, nous offrons aux décideurs un outil précieux pour améliorer leurs politiques relatives à l'eau. Tout comme le Rapport mondial de suivi sur l'EPT, il fait autorité dans le domaine considéré.

L'intégration de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau, situé à Delft, dans les centres de catégorie 1 a donné un nouvel élan à notre action en matière d'éducation, de recherche et de constitution de capacités dans le domaine de l'eau. L'UNESCO est désormais à la tête du plus vaste programme d'éducation relative à l'eau dans le monde.

La multiplication rapide des centres de catégorie 2 spécialisés dans l'eau douce a permis à l'UNESCO d'accroître son appui aux États membres dans des domaines essentiels, depuis les eaux souterraines jusqu'à la gestion de l'eau en milieu urbain. Après cette Conférence générale, 20 centres de ce type seront opérationnels.

Ensemble, ces quatre piliers ont permis à l'UNESCO de gagner la réputation de chef de file en matière de gestion de l'eau douce au sein du système des Nations Unies.

L'action menée par l'UNESCO dans le domaine de l'eau douce fait apparaître l'avantage relatif réel que présente l'Organisation dans le secteur des sciences et nous remplissons à cet égard notre rôle en donnant aux gouvernements des moyens d'action et des conseils sur les politiques à adopter. De plus en plus, les pays se tournent vers l'UNESCO afin qu'elle les aide à renforcer leurs systèmes nationaux en matière de sciences et d'innovation, vecteurs essentiels d'une croissance et d'un développement durables. C'est pourquoi vous constaterez que le 35 C/5 met de nouveau l'accent sur les politiques scientifiques et sur la constitution de capacités, l'Afrique faisant l'objet d'une attention particulière.

Monsieur le Président,

Cette Organisation est unique à bien des égards. Nous établissons des normes, mais nous sommes aussi dotés des moyens techniques nécessaires pour aider les États membres à mettre en pratique les principes énoncés dans les accords normatifs internationaux. Nous assurons la liaison entre les responsables politiques et la communauté scientifique. Nous stimulons un débat ouvert sur des questions délicates, en respectant les particularismes sociaux et culturels. Nous détectons aussi par avance les problèmes qui vont se poser et nous sensibilisons la communauté internationale à leurs implications. Au cours de la dernière décennie, l'un des domaines dans lesquels nous avons fait la démonstration éclatante de notre utilité propre est celui de la bioéthique.

En 1999, lorsque je suis arrivé, la communauté internationale était face à un défi majeur : faire en sorte que les progrès scientifiques et technologiques rapides s'inscrivent dans un cadre éthique.

Aujourd'hui, du fait que l'UNESCO a pris l'initiative en la matière, les pays disposent d'un ensemble de normes et principes déontologiques clairs, qui les guident dans une grande variété de domaines, depuis la génétique jusqu'aux sciences de la vie et aux technologies associées, en passant par la biomédecine.

L'adoption par consensus de la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines en 2003, puis de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme en 2005 – venues s'ajouter à la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, adoptée en 1997 – a véritablement constitué une étape marquante.

Ces trois déclarations sont utilisées partout dans le monde en guise de références par les comités de déontologie et dans le cadre de programmes d'enseignement supérieur et elles ont aidé des gouvernements à élaborer des textes législatifs relatifs à la bioéthique.

Il me faut ajouter que l'UNESCO a pris la tête des efforts déployés pour encourager une plus grande coopération internationale en matière de bioéthique : c'est ainsi qu'elle est à l'origine de la création, en 2003, du Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique. Ce Comité rassemble toutes les principales organisations intergouvernementales compétentes en bioéthique.

Cela ne veut pas dire que l'UNESCO doit désormais se départir de son rôle normatif. La science continue de progresser rapidement, offrant aux êtres humains de nouvelles et fascinantes possibilités d'influer sur le développement des espèces vivantes. Qu'il s'agisse de la recherche sur les cellules souches, de la modification génétique ou du clonage humain – les implications de ces travaux sont immenses.

Je suis fermement convaincu que l'UNESCO devra toujours se tenir prête à apporter des réponses aux interrogations qu'ils suscitent et trouver les moyens de résoudre les dilemmes d'ordre éthique – comme elle l'a fait dans le passé – dans un esprit de coopération internationale et de consensus.

Monsieur le Président,

Ces 10 dernières années, l'UNESCO s'est efforcée de faire accepter une vision plus dynamique et inclusive de la culture, bien cernée dans la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

Lorsque je suis entré en fonctions, en 1999, j'ai senti qu'il était urgent que l'UNESCO étende la protection juridique qu'elle accordait à toutes les formes d'expression culturelle. Assurément, la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique, de 2001, a donné ses lettres de noblesse au concept de patrimoine culturel.

Mais c'est l'adoption en 2003 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui a vraiment ouvert une nouvelle phase de l'action normative de l'UNESCO, désormais appelée à englober le patrimoine immatériel aussi bien que le patrimoine matériel. Elle a été rapidement complétée par la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005.

Dix ans ont passé et nous pouvons être fiers du cadre normatif d'ensemble que nous avons constitué, car il couvre tous les aspects de la diversité culturelle de l'humanité.

C'est notre véritable force et notre principal atout.

Le défi consiste maintenant pour l'UNESCO à aider les États membres à mettre en œuvre l'ensemble des six conventions principales, dont on doit considérer qu'elles sont complémentaires et se renforcent mutuellement, en les intégrant aux stratégies de développement nationales. Cela s'applique particulièrement aux conventions de 1972, de 2003 et de 2005.

Dans le passé, trop d'initiatives en faveur du développement ont échoué, car elles ne prenaient pas en compte la culture. Cette nécessité a été clairement mise en relief au cours de la Décennie mondiale du développement culturel (1988-1997). Mais c'est seulement maintenant que la culture fait systématiquement partie intégrante des activités de développement menées au plan international.

2006 a connu un moment décisif, avec la création du Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des OMD, qui a constitué une ouverture en direction de la culture et du développement. Les 18 projets financés au titre du Fonds – consacrés à des thèmes tels que les industries et le tourisme culturels ou la préservation du patrimoine – donnent un aperçu des multiples façons dont la culture stimule le développement.

C'est ce que nous nous sommes efforcés de mettre en relief dans l'exposition organisée cette année à l'occasion de la Conférence générale, ainsi que dans le Rapport mondial sur la diversité culturelle, que je rendrai public le 20 octobre. Le 35 C/5 réaffirme notre conviction que la culture n'est pas un luxe dont on peut jouir une fois que les problèmes sociaux et économiques sont résolus, mais qu'elle fait partie intégrante de la solution.

Monsieur le Président,

L'escalade des tensions interculturelles, en particulier après les attaques terroristes de 2001, a donné un caractère d'urgence accrue et une nouvelle impulsion à nos activités de promotion de la diversité culturelle.

L'UNESCO a été créée pour montrer comment la diversité culturelle pouvait, par le dialogue, être une force de cohésion sociale et de paix. Cette philosophie a été vigoureusement réaffirmée par les États membres de l'UNESCO en novembre 2001 lorsqu'ils ont adopté la Déclaration universelle sur la diversité culturelle, qui témoignait de la valeur de la campagne menée par l'UNESCO pendant toute l'année 2001, déclarée Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations.

À ce moment crucial, les États membres ont catégoriquement rejeté l'idée d'un choc inévitable des cultures ou civilisations et ont réaffirmé à l'unanimité leur conviction que le dialogue interculturel était le meilleur garant de la paix.

L'UNESCO a donné la preuve de la validité de cette conviction de nombreuses façons au cours des années écoulées. Je voudrais notamment évoquer un exemple particulier, celui de l'Europe du Sud-Est. Les sommets régionaux annuels dont l'UNESCO assure la coprésidence depuis 2003 sont l'une des illustrations les plus convaincantes de la façon dont les pays peuvent utiliser leurs patrimoines culturels – divers mais liés entre eux – pour jeter les fondements de la reconstruction et d'une paix durable.

La célébration en 2010 de l'Année internationale du rapprochement des cultures inaugurera une phase nouvelle de la promotion du dialogue à l'UNESCO. Un rôle de chef de file nous a été confié pour promouvoir cette Année et nous comptons sur votre soutien pour qu'elle réussisse.

Monsieur le Président,

À titre de nouvel exemple de l'influence que l'UNESCO a exercée sur la réflexion internationale, je citerai la question des moyens à mettre en œuvre pour remédier à la fracture numérique.

Nous avons contribué à faire en sorte que le débat ne porte pas seulement sur les questions de pure connectivité et d'infrastructure mais qu'il aborde des questions plus fondamentales concernant la nature de la société humaine d'aujourd'hui et l'orientation de son évolution.

Nous avons montré que la fracture numérique n'était pas seulement de nature technologique, mais qu'elle traduisait et aggravait des inégalités sociales et économiques plus fondamentales.

Nous avons aussi soutenu que si cette fracture devait être comblée, il ne suffisait pas d'élargir l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), mais qu'il fallait donner aux gens les moyens de les utiliser selon des modalités qui donnent un sens à leur vie.

Cette conception inclusive et participative est ce qu'entend l'UNESCO lorsqu'elle parle de « sociétés du savoir ». Depuis sa création, l'UNESCO s'emploie à traduire cette conception dans les faits. Cependant, notre action a été davantage ciblée et plus vigoureuse ces dix dernières années, notamment avec notre participation au processus du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). De la sorte, elle s'est trouvée axée sur quatre objectifs.

Le premier est l'éducation. En partenariat avec certaines des plus grandes sociétés mondiales d'informatique, l'UNESCO s'emploie en particulier à améliorer les compétences en matière de TIC des enseignants, qui sont la cheville ouvrière des progrès de l'éducation.

Notre deuxième objectif est d'élargir l'accès à l'information et au savoir, à la fois en aidant les États membres à mettre en place de solides politiques nationales d'information et en donnant aux communautés locales la possibilité de mettre les TIC au service du développement.

Notre troisième objectif est de faire en sorte que les TIC prennent en compte et favorisent la diversité culturelle et linguistique. Le projet de Bibliothèque numérique mondiale montre les possibilités extraordinaires qu'offrent les nouvelles technologies pour sensibiliser les esprits aux trésors culturels que recèle le monde et pour mieux les comprendre.

Le quatrième objectif de l'UNESCO est de promouvoir la liberté d'expression, en même temps que son corollaire essentiel, à savoir des médias libres et indépendants. Ces dix dernières années, nous avons surtout insisté sur le renforcement des capacités des médias dans les pays en développement.

Pendant toute la durée de mon mandat, j'ai vigoureusement défendu l'obligation constitutionnelle faite à l'UNESCO de promouvoir la liberté d'expression, et j'espère sincèrement que l'Organisation continuera de promouvoir ce droit humain fondamental qui est un garant essentiel de la démocratie et du développement.

Monsieur le Président,

S'il est essentiel de conserver un objectif clair et constant, il a également été tout aussi important – et cela reste toujours vrai – pour l'UNESCO de s'adapter aux difficultés du présent et aux possibilités qu'il offre. Il ne s'agit pas seulement de faire en sorte que l'Organisation reste pertinente en une période de transformation mondiale accélérée mais aussi d'exploiter nos points forts, en particulier notre capacité de penser et d'agir de façon interdisciplinaire. C'est là une démarche indispensable pour résoudre des problèmes mondiaux de plus en plus complexes.

Au cours de la décennie écoulée, l'UNESCO a expérimenté de nouvelles formes d'exécution du programme pour tirer partie de sa capacité en matière d'interdisciplinarité, tout récemment par la création de plates-formes intersectorielles. Elle s'est ainsi trouvée bien placée pour réagir de façon beaucoup plus efficace à d'importants problèmes mondiaux, au premier rang desquels figure sans aucun doute le changement climatique.

L'UNESCO, par le biais de sa Commission océanographique intergouvernementale (COI), est depuis longtemps à la pointe de la recherche scientifique en matière de changement climatique. Aujourd'hui, la COI et l'OMM coordonnent les efforts des Nations Unies pour que les responsables des affaires du monde disposent d'une solide base de connaissances pour pouvoir agir.

Nous savons tous combien il importe qu'un accord solide soit conclu à Copenhague pour réduire les émissions de carbone et aider les pays en développement à s'adapter aux effets dévastateurs que le réchauffement planétaire exerce déjà.

Cependant, nous savons tous aussi que la seule solution durable au changement climatique passe par une transformation fondamentale des attitudes et comportements humains. D'où la nécessité d'une approche interdisciplinaire qui ne prenne pas seulement en compte la science et la technologie mais aussi l'éducation, les sciences sociales, la culture et la communication.

En dehors de ses compétences dans tous ces domaines, les États membres se tournent aussi vers l'UNESCO pour qu'elle exerce un leadership. Nous ne devons pas les abandonner. Nous devons poursuivre et renforcer le travail que nous faisons pour sensibiliser les éducateurs et les médias et étudier les implications éthiques du changement climatique, ce qui est d'ailleurs un des points inscrits à votre ordre du jour.

Avec le changement climatique comme avec les autres crises mondiales, ce sont les populations pauvres et marginalisées qui sont les plus menacées.

Au cours de la décennie écoulée, l'UNESCO a sensiblement renforcé le soutien apporté aux populations et pays vulnérables.

Nous avons fait de l'Afrique et de l'égalité entre les sexes les deux priorités fondamentales de l'Organisation, sachant que sans une accélération des progrès dans ces domaines, le monde ne saurait atteindre ses objectifs de développement. Ces deux engagements sont réaffirmés dans le nouveau C/5.

L'UNESCO a aussi considérablement accru son soutien aux pays en situation de post-conflit et de post-catastrophe. À cette occasion, nous avons contribué à donner une idée plus large de ce que l'assistance humanitaire doit comporter. Nous avons obtenu que soit reconnue l'importance de la protection des secteurs sociaux dans les situations d'urgence. Nous avons montré combien il importait pour la paix, la réconciliation et la reconstruction de maintenir les services éducatifs, d'assurer la sécurité des journalistes et de préserver le patrimoine culturel.

La multiplication des demandes d'assistance – en Afghanistan, en Iraq, dans les territoires palestiniens, au Soudan, en Côte d'Ivoire, dans la région des Grands Lacs, en Haïti – montre combien notre travail est apprécié.

L'UNESCO a d'ores et déjà renforcé sa capacité d'action dans les situations de post-conflit et de post-catastrophe ainsi qu'il ressort du 35 C/5. Cependant, des efforts soutenus seront nécessaires si l'on veut disposer d'une masse critique de compétences, de façon que l'UNESCO puisse répondre rapidement et efficacement aux besoins des populations les plus vulnérables et les plus menacées.

Monsieur le Président,

La période de crise que nous traversons a ranimé les appels en faveur d'un renforcement de la coopération internationale et du multilatéralisme.

Avec le recul, je peux dire que nos efforts constants depuis 1999 pour pleinement intégrer l'UNESCO dans la famille des Nations Unies ont porté leurs fruits, et que nous sommes à présent incomparablement plus armés qu'il y a dix ans pour appuyer, de façon efficace, une réponse coordonnée des Nations Unies.

Pour nous positionner de façon plus efficace comme un partenaire de confiance auprès des États membres, nous avons pleinement tiré parti de la nouvelle dynamique inspirée par le principe de l'unité d'action des Nations Unies (« Delivering as One »).

Nous avons marqué un engagement sans faille en faveur des principes de cohérence, d'harmonie, d'efficacité, d'obligation redditionnelle et d'obtention de résultats au niveau des pays, en apportant tout le suivi nécessaire à la résolution de 1997 de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (TCPR).

Nous avons également pu mieux faire reconnaître le rôle des agences spécialisées, en nous inscrivant dans le cadre de la réforme du Conseil des chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et de ses organes subsidiaires.

Dans ce nouveau contexte, nous avons tout fait pour resserrer notre coopération avec l'ensemble des organismes et institutions des Nations Unies. Celle-ci s'est traduite en particulier, au niveau global comme au niveau des pays, par l'Initiative mondiale d'ONUSIDA sur le VIH/SIDA et l'éducation (EDUSIDA), créée en mars 2004, et par notre participation active aux initiatives communes telles qu'ONU-Eau et ONU-Océans. La qualité croissante de ces liens nous a

également permis de conclure, en octobre 2008 puis en avril 2009, des partenariats stratégiques de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Enfin, l'UNESCO s'est engagée au cours des années de façon résolue, au niveau des pays, dans les exercices de programmation conjointe. Je pense notamment à la préparation des bilans communs de pays (BCP) et des Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD/UNDAF), ainsi que des stratégies plus larges d'assistance conjointe des bailleurs de fonds extérieurs. Je pense également à notre engagement constructif dans huit pays pilotes bénéficiant de l'initiative « Unis dans l'action » (Delivering as One).

Au vu des besoins immenses, j'ai donc souhaité dans le projet de 35 C/5 que l'UNESCO renforce tout au long du prochain biennium sa participation aux processus de programmation conjointe, même s'il est acquis que nous ne pourrions intervenir partout au même niveau. Le lancement prochain de documents PNUAD/UNDAF pour quelque 90 pays jusqu'en 2012 sera, à cet égard, un véritable test pour l'UNESCO.

Pour redevenir un acteur reconnu et crédible au sein du système des Nations Unies, en adaptant notre mandat global à notre action sur le terrain, nous avons également adapté nos structures et posé les fondements d'un système de décentralisation plus rationnel et efficace.

Compte tenu de cette double dimension, à la fois globale et locale, de notre mandat, j'ai donc progressivement inversé le ratio du personnel situé au Siège et hors Siège : ce ratio, qui était de 3 contre 1 lorsque je suis arrivé en 1999, est désormais de 2 contre 1, atteignant ainsi un niveau d'équilibre que je considère comme satisfaisant.

Pour autant, je suis convaincu que les modalités de notre action au niveau des pays constitueront l'un des principaux défis pour notre Organisation dans les années à venir.

C'est pour anticiper cette évolution que j'ai lancé un examen approfondi de la politique et de la structure de décentralisation de l'Organisation. Celui-ci, à mes yeux, offrait l'opportunité à l'UNESCO de revoir les critères de notre système de décentralisation adoptés par la Conférence générale en 1999.

J'ai donc soumis au Conseil exécutif en septembre dernier, qui les a approuvés, un nouvel ensemble de critères et principes directeurs, qui devraient nous permettre de mieux répondre aux besoins des États membres sur le terrain, tout en jouant pleinement notre rôle au sein des équipes de pays des Nations Unies.

Je forme l'espoir que la Conférence générale adoptera à son tour ces critères, donnant ainsi les moyens nécessaires à mon successeur, avec l'approbation du Conseil exécutif, de prendre les mesures qui s'imposeront pour adapter, dans l'intérêt des États membres qui en ont le plus besoin, notre système de décentralisation.

Ne nous y trompons pas : l'avenir de l'UNESCO, sa place et son influence dans le contexte global du système multilatéral, sont fondamentalement liés à la réforme des Nations Unies. Nous devons continuer à tout faire pour aider à la réussite de la réforme, car elle sera déterminante pour consolider la confiance vis-à-vis du système dans son ensemble.

Notre soutien à la réforme, pour autant, ne doit pas nous empêcher de voir dans la diversité du système des Nations Unies, une source infinie de richesse et de vitalité. N'oublions donc pas, comme je l'ai argumenté tout au long de ces dix années, que les Nations Unies tirent aussi leur force, leur prestige et leur influence des multiples compétences sectorielles des agences spécialisées.

Monsieur le Président,

L'UNESCO, nous le savons, ne peut atteindre seule ses objectifs. Nous avons donc consolidé et renforcé la gamme des soutiens et réseaux de la « famille UNESCO », notamment les commissions nationales. Plus encore, face au développement spectaculaire au cours de la décennie de formes inédites de partenariats multiples, nous avons su bâtir des coalitions nouvelles.

En utilisant tout le potentiel de nos réseaux, nous avons mis en place des plates-formes innovantes de dialogue et de coopération, tout en renforçant les capacités des pays qui en avaient le plus besoin.

Je pense par exemple aux centres de catégorie 2 dédiés à l'eau, comme je l'ai déjà évoqué, mais aussi aux sciences, à la technologie, l'éducation ou la culture. Au cours de cette seule Conférence générale, je constate d'ailleurs que vous serez proposés pour adoption pas moins de 23 centres de catégorie 2 et un nouveau centre de catégorie 1.

Au-delà, nous avons su, en profitant des perspectives ouvertes par la mondialisation, élargir nos réseaux traditionnels à de nouveaux partenaires. Ceux-ci ont émergé à la faveur des dynamiques nouvelles apparues au sein de la société civile, notamment entre les secteurs publics et privés.

S'agissant du secteur public, l'UNESCO est fière de pouvoir aujourd'hui entretenir des relations officielles avec pas moins de 320 ONG internationales. D'un statut d'observateur, celles-ci sont devenues des acteurs majeurs des transformations sociales et politiques. Il nous faudra continuer de faire fructifier cette relation privilégiée.

D'autre part, pour élargir notre audience, gagner en impact et créer des synergies innovantes entre ces nouvelles communautés de soutien, nous avons développé des partenariats stratégiques et ciblés avec des groupes privés aussi importants que L'Oréal, Daimler-Chrysler, Hewlett-Packard, Cisco, Microsoft et Intel.

De concert avec l'UNESCO et les acteurs de la société civile, et à travers des partenariats publics-privés, ces groupes ont soutenu des initiatives sur des enjeux de société cruciaux : je pense notamment au prix L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science, ou au prix Mondialogo, en faveur de la coopération scientifique au sein de la jeunesse.

À cet égard, nous sommes très heureux et fiers d'apprendre que le prix Nobel de médecine 2009 vient d'être attribué au professeur Elisabeth Blackburn, lauréate du prix L'Oréal-UNESCO pour les femmes et la science en 2008. La belle réussite du professeur Blackburn est un grand encouragement pour les femmes scientifiques du monde entier ainsi qu'un magnifique exemple pour la jeunesse.

J'ajouterai, enfin, que nous ne devons pas sous-estimer la capacité de nos alliances à construire, notamment aux niveaux régional et sous-régional, des consensus, résoudre les conflits, ou consolider les pratiques démocratiques. À cet égard, je ne peux que me réjouir que nous ayons su, dans le cadre de notre Priorité Afrique, signer des accords de coopération fructueux avec l'Union africaine et l'ensemble des communautés économiques régionales d'Afrique.

Lorsque je me suis présenté devant la Conférence générale le 15 novembre 1999, j'ai pris l'engagement de promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et l'efficacité au sein de cette Organisation. J'ai demandé à tous les États membres d'appuyer ces réformes et d'y prendre une part active.

À l'heure du bilan, je me sens plus que gratifié de voir que nous avons ensemble instauré une coopération plus harmonieuse entre les trois organes de l'UNESCO : la Conférence générale, le Conseil exécutif et le Secrétariat.

La Conférence générale se transforme progressivement en un forum interactif où débattre des grandes orientations. L'institution des tables rondes ministérielles a créé des possibilités de mener un dialogue constructif sur des questions d'actualité. Je me réjouis grandement à la perspective de participer au Forum ministériel plénier, innovation de la présente session qui va permettre de débattre des investissements requis pour sortir de la crise financière.

Pour sa part, le Conseil exécutif, sous la direction compétente de cinq présidents successifs, a joué le rôle que lui assigne l'Acte constitutif : superviser l'exécution du programme.

Au cours de ces dix dernières années, j'ai consacré beaucoup de temps et attaché une grande importance à la poursuite d'un dialogue ouvert avec les membres du Conseil, que ce soit à travers mes allocutions préparées à l'avance ou lors des nombreuses séances de questions et de réponses en plénière.

J'ai aussi étendu ce dialogue à toutes les délégations permanentes en organisant de fréquentes réunions d'information.

En agissant de la sorte, je crois avoir créé une atmosphère plus harmonieuse et plus propice à la poursuite de nos objectifs communs.

Monsieur le Président,

À mon arrivée, l'une de mes premières préoccupations a été de revitaliser le Secrétariat, le plus précieux des atouts de l'UNESCO.

C'est pourquoi j'ai immédiatement lancé un ambitieux programme visant à réinvestir les secteurs de programme de la responsabilité de la gestion et de la gouvernance. Chacun d'eux a reçu les moyens d'agir, grâce à de nouveaux tableaux d'obligation redditionnelle et de délégation de pouvoir, et le soutien d'un bureau exécutif.

J'ai également réaligné la structure du Secrétariat et le profil et la gestion de son personnel afin qu'ils s'accordent mieux aux priorités du programme.

Je dis cela en reconnaissant qu'il y a des domaines dans lesquels nous pouvons toujours nous efforcer de faire mieux. Je suis aussi extrêmement conscient que la revitalisation du Secrétariat a eu un coût élevé pour le personnel, qui a subi les nécessaires effets négatifs du processus de réforme – réduction des postes, abolition de nombreux postes de directeur et de rangs supérieurs pour corriger la pléthore au sommet du passé, et réductions des ressources disponibles du fait de plusieurs budgets à croissance nominale zéro successifs.

Des sacrifices ont été faits, et sans la solidarité du Secrétariat, du Conseil exécutif et de l'ensemble des États membres, cette ambition partagée d'optimiser les ressources de notre Organisation n'aurait pu être réalisée.

Puisque je parle du Secrétariat, j'aimerais insister sur les progrès accomplis dans la mise en place et l'application d'une politique des ressources humaines intégrée. Je voudrais saluer le rôle important qu'ont joué à cet égard les associations du personnel.

Tout au long de ces dix dernières années, des efforts incessants ont été déployés pour que les effectifs répondent aux besoins des programmes de l'UNESCO. Il s'agit là d'un processus en constante évolution, auquel il faudra continuer de prêter attention.

Je suis particulièrement heureux de dire que l'UNESCO a démontré qu'il est possible de maintenir un système de recrutement compétitif tout en portant à des niveaux sans précédent la représentativité géographique et l'équilibre entre les sexes. L'UNESCO peut en effet prétendre montrer la voie au sein du système des Nations Unies pour ce qui est de représenter la diversité de ses États membres.

Conscient qu'il est impératif de veiller au respect des normes d'éthique professionnelle les plus élevées au sein de l'Organisation, j'ai récemment établi un Bureau de déontologie. Entre autres activités, celui-ci facilitera la formation du personnel en la matière.

Monsieur le Président,

Dix années d'engagement ininterrompu dans le domaine de la gestion axée sur les résultats ont permis à l'UNESCO de centrer son programme sur un ensemble convenu d'objectifs prioritaires d'un commun accord. Ces objectifs et les résultats escomptés sont bien plus transparents et explicites. Nous avons fait des efforts considérables pour tenter de mesurer objectivement l'impact de nos programmes. À cet égard, le Service d'évaluation et d'audit fait un travail essentiel, sous la forme d'une évaluation systématique des résultats des programmes, à laquelle s'ajoute désormais une analyse des risques.

La mise en place, au début de 2000, de cette fonction de contrôle intégrée a constitué une étape importante, qui a permis à l'UNESCO d'aligner ses méthodes sur les meilleures pratiques. Je suis aujourd'hui tout aussi convaincu qu'il y a dix ans que le travail d'IOS est indispensable pour garantir la transparence et le respect de l'obligation redditionnelle au sein de l'Organisation. J'ai donc été extrêmement satisfait lorsque l'actuel Comité consultatif du contrôle interne, qui comprend des spécialistes externes, m'a informé lors de sa dernière visite, en juin, qu'IOS s'acquittait de sa tâche de manière efficace et conforme aux principes reconnus et aux normes internationales.

Je propose à cette Conférence générale de faire du Comité consultatif du contrôle interne un comité permanent établi au sein de l'UNESCO, de façon à institutionnaliser ce rouage essentiel du mécanisme de contrôle interne.

À cet égard, je souhaiterais rendre hommage aux deux commissaires aux comptes ; à la Commissaire canadienne, tout d'abord, puis à l'actuel Commissaire français. Leur travail, décisif sur le plan de la transparence et de l'obligation redditionnelle, est extrêmement apprécié.

J'ai investi beaucoup dans les outils de gestion moderne, pour faciliter l'exécution du programme, le système de comptabilité et la gestion des ressources humaines, ainsi que pour en améliorer le suivi. Cependant, comme je l'ai dit au Conseil exécutif, nous arrivons à un stade où d'autres investissements importants sont nécessaires pour continuer de moderniser nos systèmes informatiques.

À l'avenir, j'espère que les États membres continueront de soutenir l'application des normes IPSAS et d'améliorer notre sécurité collective, qui nécessitent aussi des investissements.

Enfin, je suis heureux de faire part à la Conférence de l'achèvement du plan Belmont – concernant la rénovation du site de Fontenoy de l'Organisation, que j'ai inauguré le 25 septembre. Nous avons réussi à transformer ce site, jusqu'ici délabré, en un environnement de travail à la fois de grande qualité et économe sur le plan énergétique.

Monsieur le Président,

Quand j'ai eu l'honneur de devenir le Directeur général de l'UNESCO, il y a dix ans, les États membres m'avaient assigné deux objectifs majeurs : améliorer la pertinence et l'impact des programmes de l'UNESCO, et réformer en profondeur nos méthodes de gestion et d'administration.

Dix ans durant, avec constance et détermination, je me suis consacré à cette tâche, même si beaucoup reste à faire.

L'UNESCO méritait cet effort. J'ai pu, ce faisant, m'appuyer sur les considérables ressources d'énergie, d'idéalisme et de conviction des fonctionnaires de cette Organisation. C'est vers eux que mes pensées se tournent aujourd'hui.

J'ajoute qu'en dix ans, le personnel de l'UNESCO s'est formidablement diversifié. Par un effet de seuil démographique, un très grand nombre de fonctionnaires appartenant au cadre dirigeant partira également à la retraite dans les très prochaines années, permettant ainsi à une nouvelle génération de prendre le relais. Voyons-y une belle et stimulante promesse d'avenir.

J'ai acquis la conviction que l'UNESCO sait aujourd'hui mieux articuler ses différentes missions. Pour autant, il nous faudra, dans la continuité de nos fonctions globales et normatives, renforcer à l'avenir notre aptitude à traduire sur le terrain, aux niveaux national et régional, des politiques adaptées.

Sous l'effet de la mondialisation, des transformations sociales et des nouveaux partages du savoir, notre époque fait cependant surgir de nouveaux défis, qui appelleront de nouvelles réponses. Inversement, des questions brûlantes d'actualité, telles que l'éducation pour tous, le changement climatique, le dialogue entre les cultures, resteront sans doute pour longtemps au centre de l'agenda international.

Sur tous ces sujets, nous devons continuer de faire preuve d'initiative. Ce faisant, nous devons faire vivre notre mandat de façon créative.

Quelle tâche plus exaltante que de retrouver la vision des fondateurs, tout en imaginant les possibles à venir ? Vous comprendrez donc qu'en terminant cette allocution, je veuille à mon tour, après tant d'autres, transmettre à mon successeur cette part d'histoire et de mémoire qui est la mienne, et qui nourrit depuis 1945 le fil continu de nos idéaux.